

**REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de MARTIGNE-sur-MAYENNE**

SEANCE du 20 mars 2024

Date de la convocation : 14/03/2024

Date d'affichage : 14/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars 2024 à 20 h 00 minute, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil de la commune de Martigné-sur-Mayenne, sous la présidence de **M. Guillaume CARRÉ, Maire**.

Présents : G Carré, S. Lelièvre, F. Bodinier, T. Berthel, J. Chevallier, V. Massot, ~~D. Paillard~~, F. Daviau, B. Cronier, C. Ravé, P. Coquin, JF Guittier, P. Bertin, A. Crétois, L. Bourgoïn, J. Besnard, L. Coutard, C. Mellier, ~~ML. Monnier~~ formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

D. Paillard- procuration à L. Bourgoïn
ML. Monnier- procuration à C. Mellier
Secrétaire de séance : L. Bourgoïn

Nombre de conseillers :	19
Présents :	17
Votants :	19

Ordre du jour :

- 1- Vote des subventions
- 2- Approbation des comptes de gestion
- 3- Vote des comptes administratifs
- 4- Budget général : ouverture de crédits avant vote du budget
- 5- Rapport d'activités des commissions
- 6- Questions et informations diverses

VOTE DES SUBVENTIONS 2024

DCM 2024-03-01

La commission « Affaires sociales et vie associative », a étudié les demandes de subventions des différentes associations, lors de sa réunion du 1^{ER} Mars 2024. M. Chevallier, adjoint, donne lecture au Conseil Municipal des propositions de subventions à allouer aux associations communales et hors commune, pour l'année 2024.

Associations Communales		Associations Hors Commune	
ASM Football	3 500,00 €		
<i>si maintien en région</i>	500,00 €		
Tennis Club	1 000,00 €	Prévention routière	194,20 €
Tennis de Table	1 250,00 €	Ass. Pêche APPMA	180,00 €
Basket Club	2 450,00 €	SPA- convention	776,80 €
Danse modern'Jazz	1 500,00 €	Comité dép. randonnée	40,00 €
Gymnastique	200,00 €	Lutte c/ragondins	500,00 €
Martigné Bad Club	450,00 €		
Martigné running	200,00 €		2 491,00 €
Martigné Dance Country	225,00 €		
Martigné Handball	225,00 €		
Comité des Fêtes	1 500,00 €		
<i>feu d'artifice</i>	3 000,00 €		
Récréation	500,00 €		
Les Marmouzets	350,00 €		
AFN + ACPG	900,00 €		
Ass Catholique Mayennaise	1 025,00 €		
Ass. Parents d'élèves	850,00 €		
Classes découvertes Ecole et sorties	2 170,00 €		
Club de l'Amitié	200,00 €		
Sacé- Martigné Téléthon	250,00 €		
si utilisation complémentaire salle des loisirs	404,00 €		
Ass donateurs de sang	200,00 €		
	22 849,00 €		

M Chevallier précise que la commission a pris la décision de limiter les augmentations et insiste sur la nécessité de justifier toute demande d'augmentation.

Les élus représentants des associations ne prennent pas part au vote des subventions des associations dont ils sont membres.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

DCM 2024-03-02

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu la lecture, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, les comptes de gestion de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les recettes et les dépenses sont régulièrement justifiées :

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité déclare que les comptes de gestion dressés par le Receveur municipal pour l'exercice 2023, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

DCM 2024-03-03

M. Thierry BERTHEL, adjoint chargé des finances présente à l'assemblée le résultat des exercices budgétaires de l'année 2023.

La C.A.F est maintenue pour cette année, le budget de fonctionnement continue à augmenter limitant l'autofinancement des projets. Il est donc nécessaire de déterminer les projets prioritaires de la fin du mandat et de prévoir un budget sincère.

Par ailleurs, la trésorerie est en forte baisse, la conclusion d'un emprunt s'impose donc pour l'année 2024.

COMMUNE :

Résultat d'Investissement 2023 :	Dépenses	728 850.27 €
	Recettes	343 664.23 €

Soit un déficit d'investissement de clôture de 385 186,04 €

Résultat de fonctionnement 2023	Recettes	2 074 696.37 €
	Dépenses	1 830 788.83 €

Soit un excédent de clôture de fonctionnement de 243 907,54 €

BUDGET EAU

Résultat d'Investissement 2023 :	Recettes	42 570.15 €
	Dépenses	106 828.37 €

Soit un déficit de clôture de 64 258.22 €

<u>- Résultat de fonctionnement 2023</u>	Recettes	405 244.99 €
	Dépenses	262 437.13 €

Soit un excédent de clôture de 142 807,86 €.

BUDGET ASSAINISSEMENT

<u>Résultat de fonctionnement 2023 :</u>	Recettes	159 619.51 €
	Dépenses	111 211.90 €

Soit un excédent de clôture de 48 407.61 €

<u>Résultat d'investissement 2023 :</u>	Recettes	30 248.51 €
	Dépenses	127 949.68 €

Soit un déficit de clôture de 97 701,17 € hors affectation obligatoire pour couvrir le déficit d'investissement.

RESIDENCE ANTARES :

<u>Section de Fonctionnement 2023 :</u>	Recettes	0 €
	Dépenses	0 €

<u>Section d'investissement 2023 :</u>	Recettes	0 €
	Dépenses	0 €

Soit un excédent de clôture d'investissement de 0 €

RESIDENCE DE LA GUYARDIERE :

<u>Section de fonctionnement 2023 :</u>	Recettes	60 052.48 €
	Dépenses	241 162.98 €

Soit un déficit d'investissement de 181 110.50 €.

<u>Section d'investissement 2023 :</u>	Recettes	123 143.04 €
	Dépenses	0 €

Soit un excédent de clôture d'investissement de 123 143.04 €

Monsieur le Maire se retire de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **VALIDE** les comptes administratifs présentés.

Vote : 17 Pour ; 1 abstention

BUDGET GENERAL : OUVERTURE DE CREDITS AVANT VOTE DU BUDGET	DCM 2024 -03-04
---	------------------------

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art 37

« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Les crédits correspondants visés aux alinéas ci-dessus sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une ouverture de crédits pour régler les dépenses suivantes :

Opération 308 Centre de Santé -article 231 :

- Facture A.M.O : 3 451.03 €
- Facture Ginger : 2 028.00 €
- Facture Apave : 581.10 €, soit un montant total de 6 060.13 €

Opération 307 Bâtiments Publics – article 231:

- Facture AG Renov' : 9 890.20 €

Vote : Unanimité POUR

RAPPORT D'ACTIVITES DES COMMISSIONS

- **CR du Conseil d'Ecole- Mme Bodinier** : échanges constructifs avec les parents et enseignants ; pas de suppression de classe à la rentrée 2024 ; évocation du non remplacement d'une enseignante en maternelle.
- **CR commission associations – M. Chevallier** : organisation des « Olympiades » de Martigné le 30 juin prochain en collaboration avec l'école et les associations ; proposition d'élargissement à l'EHPAD ; fixation d'une nouvelle réunion de préparation le jeudi 11 avril ; rappel du déroulement de la Kangoucourse le 20 avril 2024 (problème de circuit à évoquer avec les organisateurs)
- **CR commission Bâtiments – Mme Lelièvre** : rappel du jour de la réunion de chantier du Centre de Santé (le lundi) ; validation du projet d'aménagement de la cuisine de la salle de réunion du complexe de loisirs ; présentation de l'étude de Mme Marcadet concernant le réaménagement de la mairie : les élus s'accordent pour demander une nouvelle proposition incluant l'agrandissement de la salle du Conseil ; focus sur la modification du permis d'aménager de la Guyardière.
- **CR commission Communication – M. Berthel** : débat sur les demandes d'affichage des associations extérieures sur support métallique (pas de décision pour le moment) ; Cinéma de Plein Air : organisation bisannuelle ; Site internet : proposition PortoBello non concluante.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

FIXATION DES PROJETS PRIORITAIRES DE LA MANDATURE :

- Extension salle des Sports ;
- Déplacement City Stade ;
- Terrain synthétique 5X5 ;
- Réserves foncières ;
- Cimetière : reprise, colombarium, accès ;
- Etude réaménagement mairie
- Plan d'Eau : aucune inscription budgétaire pour 2024.

A retenir :

- Réunion publique RD962 : 19 mars
- Visite Ferme éolienne des Landes : 26 mars ;
- Conseil Municipal : 3 avril ;
- Inauguration îlot Fontaine Saint Georges : 16 avril

Fin de la séance à 23h55

Le Secrétaire de séance
Laurent BOURGOIN



Le Maire
Guillaume CARRE

